



CRD ?

Les **résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)** sont des matières résiduelles générées au cours de la réalisation des travaux de construction, de rénovation et de démolition de bâtiments ou de routes.

Ce dépliant vise à favoriser notamment la valorisation des résidus de CRD du bâtiment (résidentiel, commercial et institutionnel).



158 rue Soucy, 2^e étage
Matane (QC) G4W 2E3

418 562-6734

mrcdelamatanie@lamatanie.ca



En Matanie, les **résidus de CRD** constituent près de

2 % et **7 %**

des matières déposées à tort dans le bac de recyclage.

des matières déposées à tort dans la poubelle de chaque résidence.



Ce qui représente **+ 80 kg**

de résidus de CRD envoyés annuellement à l'enfouissement par résidence en Matanie.

Ces matières ne doivent être déposées ni dans la poubelle ni dans le bac de recyclage. Elles doivent être triées et apportées à l'écocentre de Matane ou être envoyées dans un centre de tri.

Résidus de CRD acceptés

à l'écocentre et au centre de tri



Bois



Bois traité ou peint



Palettes de bois



Briques



Béton



Métaux



Gypse (gyproc)



Céramique



Bardeaux d'asphalte



Plastiques rigides

Résidus de CRD non acceptés

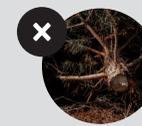
à l'écocentre et au centre de tri



Sols contaminés



Meubles et encombrants



Arbres et résidus verts



Infrastructures



Bois pourri



Plancher flottant



Mélamine



Résidus de CRD mélangés avec d'autres matières (bois enduit de colle ou bois avec de grosses pièces de métal, etc.)

